LOUVAIN LAW REVIEW

Numéro spécial — Cinquante ans de droit à Louvain-la-Neuve racontés par d'anciens étudiants

Vol. 92

Revue
de la *Faculté de droit et de criminologie et de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques de l'Université catholique de Louvain* (UCLouvain)
et de l'*Association des diplômés en droit de Louvain* (ADLv)

En guise d'introduction : Thomas More et l'esprit de Louvain (1978-2025)	211
Le transfert « en ambulance » à Louvain-la-Neuve	217
Le « C » : d'« UCL » à « UCLouvain »	225
L'étude du Droit : vocation ou « faute de mieux » ?	233
Louvain-la-Neuve, terre d'accueil ?	245
Dans les arcanes du collège Thomas More	255
Une singulière habitude des étudiants… : heure et malheur de la cigarette	263
Derrière les portes des auditoires…	267
Quel étalon : compétition, ou coopération ?	283
La transition numérique, une Révolution tranquille ?	291
L'université à la sauce bolognaise	301
Les cours sous toutes leurs coutures	307
L'Erasmus ou l'esprit retrouvé de la République des Lettres	319
« Oh capitaine, mon capitaine ! », les professeurs et assistants	331
Option cuir et sièges chauffants : examens, anecdotes et *a priori*…	351
« On remet le couvert ! », le master complémentaire	361

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 209 17/11/2026 07:16:17

Étudier, un crime imprescriptible ? Le statut des Alumni 369
Mise en abîme, les *Annales de droit de Louvain* 375
Flâner « Chez Adèle » 379
Déviation : les immanquables 24 heures Vélo 395
Le baptême : une initiation au Cercle 399
Le Cercle de Droit : place au spectacle ! 415
Index prosopographique 429

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 210 17/11/2026 07:16:17

En guise d'introduction : Thomas More et l'esprit de Louvain (1978-2025)

Ceci n'est pas un numéro classique du *Louvain Law Review*. Il n'y est question ni de doctrine, ni d'arrêts de principe, ni de nouvelle législation. S'il reflète les grands défis sociétaux, c'est à travers leur caractère pérenne plutôt que par le truchement d'une urgence du moment.

À l'occasion du 600e anniversaire de l'ancienne université de Louvain, célébrée tout au long de l'année académique 2025-2026, ce numéro spécial invite le lecteur à se plonger dans l'histoire plus récente de notre *alma mater*. À travers des témoignages d'anciens étudiants, les pages qui suivent racontent l'émergence, tout au long des cinquantes dernières décennies, d'une toute nouvelle faculté de Droit francophone sur le sol néo-louvaniste. Celle-ci est transférée de Louvain à Louvain-la-Neuve pour y occuper, dès la rentrée 1978, le bâtiment SH3, mieux connu comme le « More » pour les raisons citées plus loin. En 1978, nous sommes dix ans après la scission de l'Université catholique de Louvain décidée par le règlement organique du 19 novembre 1968, entérinée politiquement par la loi du 28 mai 1970. En 1978, nous sommes aussi quinze ans après la décision prise en février 1963 de dédoubler la Faculté en deux sections linguistiques distinctes, l'une néerlandophone, l'autre francophone, avec chacune ses structures et autorités [1]. Le déménagement de Louvain à Louvain-la-Neuve est orchestré par Philippe Godding, historien du droit de renom et doyen de la section francophone depuis 1977 [2]. Sous sa houlette, les juristes rejoignent d'autres cohortes d'étudiants francophones qui ont dû quitter Louvain à la suite du mouvement « *Walen buiten* », à commencer par les étudiants en physique et génie civil, qui s'étaient déjà installés sur le nouveau campus en octobre 1972. Le grand transfert s'achève en 1979 avec l'arrivée des étudiants en philo et lettres, qui s'installent partiellement dans le « More », trop spacieux encore pour être occupé par les seuls juristes.

Les bouleversements de l'époque peuvent facilement faire oublier que cette communauté de juristes quasiment exilés perpétue, au milieu d'une ville en béton aux allures futuristes, une riche tradition qui remonte en réalité bien plus loin dans l'histoire que l'an 1978. Fondée le 9 décembre 1425 par la bulle *Sapientiae immarcessibilis* du pape Martin V, l'Université compte dès le début une faculté

[1] À la rentrée 1963-1964, Robert Liénard devient le premier doyen de la section francophone, Zeger Van Hee de la section flamande. Jusque 1978, les deux sections occupent les mêmes bâtiments au centre de la ville de Louvain. Voy. F. STEVENS, « La *splitsing* de l'Université Catholique de Louvain et le développement de la Faculteit der Rechtsgeleerdheid (1963-2004) », *Revue d'Histoire des Facultés de Droit et de la Culture Juridique*, 38 (2018), 117-141 (122).

[2] A. WIJFFELS, « In memoriam: Philippe Godding (1926-2013) », *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis/Revue d'Histoire du droit*, 82 (2014), 1-9.

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 211 17/11/2026 07:16:18

de Droit. Par ailleurs, celle-ci est voulue ardemment par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il voit dans la formation de juristes le moyen nécessaire à la création d'une élite capable de servir dans l'administration des Pays-Bas bourguignons. Les premiers cours en droit sont donnés le 2 octobre 1426, dans les halles universitaires situées dans l'actuelle rue de Namur [3]. Ces cours sont dédiés à l'étude du *Corpus iuris civilis*, les textes de droit romain de l'empereur Justinien — raison pour laquelle la faculté de Droit était appelée la faculté de droit civil (synonyme de droit romain). Elle coexistait avec la faculté de droit canonique, aussi présente à Louvain dès ses origines. À partir de 1431, les deux facultés sont réunies au sein du Collège des Deux Droits (*Collegium facultatum utriusque iuris*). Ce collège, qui forme les juristes sur la base des droits romain et canonique, existe jusqu'à la fermeture définitive de l'ancienne université en octobre 1798 — conséquence de l'incorporation des anciens Pays-Bas à la République française.

Une nouvelle université étatique de Louvain est fondée en 1817, lorsque Guillaume I, roi des Pays-Bas unis, fonde trois Universités d'État, à Gand, Liège et Louvain. Toutefois, le royaume uni des Pays-Bas et cette nouvelle université sont de courte durée. Le 4 octobre 1830, les Belges se déclarent indépendants et cinq ans plus tard, l'Université d'État de Louvain est fermée. Les évêques de Belgique profitent de la situation pour faire renaître l'ancienne université catholique de ses cendres. En vertu de la liberté d'enseignement [4], une nouvelle université est fondée à Malines dès le 4 novembre 1834 [5]. Quand l'Université d'État de Louvain est fermée en 1835, rien ne s'oppose plus à ce que les évêques transfèrent l'Université catholique de Malines à Louvain. Dans un contexte politique marqué par l'antagonisme entre libéraux et catholiques, Mgr De Ram, premier recteur, mise pleinement sur la formation et la nomination de juristes fidèles à la foi catholique [6]. Si l'affirmation aussi forte de l'identité catholique de l'Université de Louvain est susceptible d'en surprendre plus d'un à l'heure actuelle, il convient de rappeler combien, plus d'un siècle plus tard, au moment des tensions linguistiques qui traversent l'Université catholique unitaire dans les années 1960-1970, ces convictions religieuses jouent encore un rôle majeur. Mgr Massaux, le premier recteur de la section francophone de l'Université à partir de 1969 (il le restera jusque 1986) condamne la scission comme « un péché contre l'esprit » — un péché qui selon l'Évangile même ne peut pas être pardonné [7].

[3] L. WAELKENS et F. STEVENS, *Geschiedenis van de Leuvense rechtsfaculteit*, Bruges, die Keure, 2014, p. 30.

[4] Art. 17 de l'ancienne Constitution belge de 1831.

[5] Seize jours plus tard, les libéraux réagissent en fondant l'Université libre de Belgique (rebaptisée Université libre de Bruxelles deux ans plus tard).

[6] Il avait une dévotion particulière pour Léonard Lessius, un théologien et juriste qui au XVIIe siècle avait contribué au rayonnement de Louvain aux quatre coins du monde. Voy. P.F.X. DE RAM, « Vie et Ecrits de L. Lessius », *Revue Catholique*, 19 (1861), 189-206.

[7] É. MASSAUX et O. MARCHAL, *Pour l'Université catholique de Louvain : Le Recteur de Fer dialogue avec Omer Marchal*, Bruxelles, Ed. Didier Hatier, 1987, p. 33.

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 212 17/11/2026 07:16:18

L'esprit ne se laisse pourtant pas toujours enfermer dans les paroles des autorités. Au cours des dizaines d'interviews accordées par des « anciens » de la « nouvelle » faculté de Droit francophone installée à Louvain-la-Neuve depuis 1978, c'est plutôt une autre vérité évangélique qui a émergé, à savoir que « l'esprit souffle où il veut » [8]. Pour capter cet esprit, nous avons fait appel à quelqu'un qui n'a pas seulement la réputation d'avoir été l'un des plus grands juristes de tous les temps. Il passe également pour un humaniste érudit et sensible aux plaisirs et délices de l'esprit : Thomas More (1478-1535). Ce grand juriste et humaniste anglais, ami d'Érasme, est également l'auteur d'un chef-d'œuvre littéraire — l'*Utopie* — qui, paru à Louvain en 1516, le lie éternellement à la ville où l'aventure de notre faculté a commencé. Pour ne pas agacer Mgr Massaux, permettez-nous de préciser que More a été béatifié par le pape Léon XIII et ensuite canonisé par le pape Pie XI — essentiellement pour avoir résisté à la tyrannie d'un roi autoritaire qu'il avait loyalement servi comme *Lord Chancellor* entre 1529 et 1532. Il redoutait néanmoins les personnes autoritaires et ne craignait pas d'innover. Au grand dam de ses contemporains, il donnait la même éducation, basée sur la littérature classique, à ses trois filles comme à son fils. Il se forgeait sa propre idée du mystère chrétien à une époque où des militants dogmatiques s'affrontaient, s'accusant mutuellement d'hérésie. Sa résistance face aux délires de puissance du roi Henri VIII lui a finalement valu d'être décapité.

Lors du transfert de la section francophone de la faculté de Droit de Louvain à Louvain-la-Neuve en l'année turbulente de 1978, marquée comme elle l'était par des affrontements, des désillusions et des incertitudes, c'est de la personnalité de Thomas More que s'est rappelée le doyen Philippe Godding. Plus tard, à l'occasion de la commande d'une œuvre d'art de Michel Mouffe représentant une rencontre entre More et Érasme, Godding lui a même consacré un livre [9]. En rebaptisant le bâtiment SH3 en « More », Godding n'a pas seulement donné un visage humain à cette construction anonyme en béton, il lui a également insufflé un esprit. À la veille de son cinquantième anniversaire, c'est le choix d'un modèle qui n'a rien perdu de son actualité. En hommage à cette décision aussi lucide que courageuse de Godding, nous avons souhaité faire appel à Thomas More pour nous guider à travers les cinq décennies d'histoire que compte désormais cette nouvelle faculté.

Interlocuteur fictif mais très engagé, le personnage de More nous a permis de découvrir la diversité des expériences vécues par ces « anciens » qui faisaient leurs premiers pas dans le monde du droit à Louvain-la-Neuve. Qui plus est,

[8] Jean, 3:8.

[9] Ph. GODDING, *Petite vie de Thomas More*, Paris, Desclée De Brouwer, 2002. Pour l'œuvre originale de Michel Mouffe, voy. https://www.michelmouffe.com/erasmus/tzlqaw2iyt3y1kepzfc70qzqs0n3j4 (dernière consultation : 7 mars 2026).

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 213 17/11/2026 07:16:18

leurs témoignages permettent de vivre de l'intérieur les évolutions politiques et institutionnelles décrites plus haut. Cette perspective « *bottom-up* » ajoute une dimension particulièrement humaine aux grands récits qui peuvent exister sur les évolutions de la vie académique à notre *alma mater* et au-delà durant les cinq dernières décennies, du transfert douloureux de Louvain à Louvain-la-Neuve de 1978 à la visite du pape François en 2024 en passant par l'introduction des échanges Erasmus à la fin des années 1980. Les témoignages apportent également une nouvelle lumière sur la vie quotidienne des étudiants et du personnel de notre faculté, bouleversée sans cesse par toute sorte de nouveautés. On pense, par exemple, à l'interdiction de fumer. Lorsqu'elle était généralisée dans les lieux de l'Université, c'était l'occasion pour les autorités universitaires — qui probablement craignaient la révolte ou les effets pervers du sevrage forcé — d'annoncer, par conférence de presse, la mise en place de dispositifs d'accompagnement personnalisé [10]. Nombreux sont évidemment les récits d'aventures multiples et variées vécues à travers l'engagement au sein du Cercle de Droit et d'autres associations estudiantines.

Les « anciens » qui se sont portés volontaires pour cet exercice méritent nos sincères remerciements : Pierre d'Argent (1987-1990), Pascal Arimont (1999-2002), Quentin Bailly (2021-), Catherine Boulanger (2008-2013), Stéphane Burton (1991-1996), Jean-Pierre Buyle (1974-1977), Olivier Chapeaux (prom. 1991), Geoffroy Cruysmans (1988-1991), Marc Dal (1991-1994), Anne Dessy (1990-1993), Michel De Wolf (1981-1984), Marie Dupont (1999-2004), Sébastien Dutry (1993-1995), Ronald Fonteyn (prom. 2000), Marie-Elise Georges (2023-), Luc Frank (prom. 1998), Frédéric Kesteloot (1991-1994), Auriane Lamine (2004-2009), Bernard de Maertelaere (1990-1996), Serge Maucq (1974-1979), Oliver Paasch (1990-1995), Aurélie Priem (2003-2008), Anne Reul (2003-2008), Sylvie Saroléa (1989-1994), Sabrina Scarnà (1994-1999), Fanny Schaus (2004-2009), Marc-Alain Speidel (1984-1990), François Stévenart Meeûs (1982-1987), Jean de Stexhe (1974-1977), Simon Van der Putten (2004-2009), Salomé Van Bunnen (2015-2020), François Vankerkhoven (2019-2024), Bahia Zrikem (2003-2008) et deux étudiantes (respectivement de la promotion de 2002 et 2008) qui ont souhaité rester anonymes [11].

L'intégration de ces témoignages dans un numéro spécial des *Annales (Louvain Law Review*) est l'aboutissement d'un long processus qui remonte à une double invitation. D'abord, en automne 2021, les professeurs Michel De Wolf et Céline Romainville, en leur capacité de rédacteurs en chef des *Annales*, ont invité Wim Decock à rejoindre le comité de rédaction ; ensuite,

[10] Voy. le projet « Frisbee-Be free », présenté aux étudiants lors d'une conférence de presse le 17 mars 2005 sur le site de Woluwé-St-Lambert : https://www.saintluc.be/sites/default/files/2005-frisbee-stop-tabac.pdf (dernière consultation : 7 mars 2026).

[11] Les noms suivent l'ordre alphabétique ; les dates font en principe référence aux années d'études passées sur le site de Louvain-la-Neuve.

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 214 17/11/2026 07:16:18

le 27 février 2023 le doyen Bernard Dubuisson lui a confié la mission de reprendre les travaux sur l'histoire de la Faculté, notamment dans le cadre d'une publication, en partenariat avec les collègues de la KULeuven, d'un livre sur l'histoire de la faculté depuis ses origines [12]. Face au constat d'un manque de documentation écrite [13], l'idée a fait son chemin de recueillir des témoignages des acteurs de ce passé. Cela nous a paru d'autant plus opportun qu'Emmanuel Debruyne, professeur d'histoire contemporaine, a proposé de consacrer son cours *Questions d'Histoire du Temps présent* (LHIST1334) en 2023-2024 à l'histoire orale de la faculté de Droit et de criminologie. Sur la base de plusieurs critères de représentativité (dont l'année de promotion, le genre, la profession et la langue maternelle), une liste des personnes à interviewer a été établie par Anne Reul à partir de laquelle les étudiants ont effectué une sélection pour la réalisation des entretiens. Si beaucoup de témoignages ont été recueillis durant le printemps 2024, d'autres témoignages avaient déjà été recueillis quelques mois auparavant par Lucie Vagnier et Martin Van Splunter, étudiants en Histoire.

Une fois ces entretiens terminés, la question s'est posée de savoir comment présenter la masse des données recueillies. C'est à ce stade qu'il convient d'exprimer nos remerciements les plus vifs à Sarah Hoyas, ancienne étudiante en journalisme, et François Vankerkhoven, ancien assistant en histoire du droit de l'UCLouvain. En dialoguant avec eux, l'idée a germé de décomposer les nombreuses interviews et de les réorganiser autour de thèmes spécifiques, qui apparaissent désormais dans la table des matières de ce numéro (le transfert de Louvain à Louvain-la-Neuve, l'identité catholique, la transition numérique, les examens, Chez Adèle, les 24 h du Vélo, les rapports entre étudiants, les séjours à l'étranger, la revue, etc.). Le traitement de ces différents thèmes a ensuite été enrichi de quelques derniers témoignages supplémentaires récoltés au tournant de l'année 2025. Tant par souci d'authenticité que pour refléter le caractère personnel et oral des interventions, parti a été pris d'y restituer les témoignages tels qu'ils ont été prononcés, sous réserve des corrections et précisions apportées par les personnes interviewées. Aussi, n'ont été lissées que les traces de l'oralité gênant le plus la lecture telles que les répétitions et reprises, certaines hésitations, autocorrections et ruptures syntaxiques. Le caractère brut de ces passages procède donc d'un choix éditorial délibéré. Tout aussi déterminante a été la décision de prendre les échanges avec Thomas More comme fil conducteur à travers les nombreux témoignages.

[12] Ce dernier projet, poursuivi sous le décanat Traversa, est indépendant du présent numéro spécial et devrait aboutir en 2027. Il a donné lieu à plusieurs rencontres avec Alain Wijffels, professeur émérite d'histoire du droit, et les anciens doyens Henri Bosly, Bernard Dubuisson, Marc Fallon et Jean-Louis Renchon, que nous tenons à remercier pour leur disponibilité.

[13] Constat déjà soulevé par Alain Wijffels à l'occasion de la rédaction d'un chapitre relatif à l'histoire récente de la Faculté (1978-2004) pour l'ouvrage collectif avec la KULeuven. Nous remercions l'auteur d'avoir mis à disposition son chapitre sous presse.

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 215 17/11/2026 07:16:18

C'est d'ailleurs François Vankerkhoven qui, en automne 2025, avec la dévotion et l'énergie qui le caractérisent, a mené à bien le travail rédactionnel, pendant les rares moments où son travail de collaborateur à la Chambre et au Sénat lui a laissé du temps libre. Nous espérons que cet effort collectif pourra inspirer d'autres « anciens » à témoigner de leurs expériences, afin de constituer, à terme, une mémoire numérique pérenne pour notre jeune Faculté.

Wim DECOCK, Anne REUL et François VANKERKHOVEN

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 216 17/11/2026 07:16:18

Le transfert « en ambulance » à Louvain-la-Neuve

par François VANKERKHOVEN



Basé sur les témoignages de, respectivement, Serge Maucq, Jean-Pierre Buyle et Jean de Stexhe.

Au rythme des vibrations de ce géant de fer, de cette anguille mécanique rampant sur des rails d'acier que les contemporains nomment usuellement « train », saint Thomas More (1478-1535) se transporte d'Angleterre vers nos régions, les anciens Pays-Bas, patrie de son ami Érasme, où il n'avait plus mis les pieds depuis la deuxième décennie du XVe siècle.

Pourquoi diable entamer un tel périple ? Lui-même étudiant à l'Université d'Oxford en son temps, sa curiosité a, à l'évidence, été piquée par l'annonce de la célébration du sixième centenaire de l'Université de Louvain [1], désormais Université catholique de Louvain (UCLouvain) touchant son héritière francophone, où son confrère humaniste Érasme avait notamment enseigné.

Ainsi, l'éminent juriste, canonisé par ailleurs, débute une enquête sur les traces de la faculté de Droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve, battant ses pavés et sondant l'ocre des briques qui bordent les rues sinueuses de cette ville. Aux détours de son cheminement à partir de la

[1] Nom de l'Université de sa fondation en 1425 jusqu'à sa suppression par la France révolutionnaire en 1797.

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 217 17/11/2026 07:16:19

place de l'Université, il ne peut s'empêcher de s'étonner de l'impression d'homogénéité laissée par l'architecture brutaliste de ces bâtiments vraisemblablement peu éprouvés par le temps. Ils sont comme soudainement sortis de terre, il n'y a que quelques décennies. Thomas More en est pris de doute… Que donc fait cette Faculté multiséculaire en ces lieux dont tout semble indiquer la verdeur ?

En quête de lumière, il décide d'entreprendre une rétrospection, un voyage temporel. Nul besoin de quelque technologie élaborée, il s'en remet à la plus ancienne des machines à voyager dans le temps : les mémoires, en l'occurrence celles de générations d'étudiants qui jadis foulèrent du pied les couloirs de la Faculté. Trois d'entre eux sont particulièrement bavards au sujet de l'érection du campus et de l'installation de ce relais de la discipline juridique en ces lieux : Jean-Pierre Buyle, l'abbé Serge Maucq et Jean de Stexhe.

Ses interlocuteurs ramènent Thomas *Morus* dans les années soixante et septante du XXe siècle, autour du « *Walen Buiten* » de 1968 qui est à l'origine de la création de Louvain-la-Neuve et de l'implantation de la Faculté et plus généralement de l'UCLouvain en Brabant wallon.

Serge Maucq (1974-1979), acteur du transfert qui est issu de la première promotion de Louvain-la-Neuve en 1979 — les premiers étudiants en Droit sont arrivés de Louvain à sa jumelle méridionale en 1978 — se souvient : « […] mon parcours étudiant […] il commence en 1974, donc il y a exactement cinquante ans, quand je rejoins les bancs de la faculté de Droit, encore installée à *Leuven*. […] Nous sommes en 1974, donc Louvain-la-Neuve est en construction depuis deux ans. Woluwé-Saint-Lambert, la faculté de médecine a commencé aussi […] à s'installer là-bas. Et nous sommes dans une université un peu particulière qui occupe les mêmes murs que l'Université flamande, KUL, mais donc du côté francophone […] les activités sont dispersées en trois sites. Donc c'est la fameuse période multisite qui va durer presque une dizaine d'années. Je crois que c'est de 72 à 79, dernière année du transfert […] les juristes viendront en 78. Alors le contexte c'est évidemment aussi celui du post-68, des événements de *Leuven*, et de la scission de l'Université en deux ailes […] chaque aile prenant […] son autonomie. Alors […] nous occupons le collège historique du Faucon avec les Flamands et nous avons, il faut bien dire, assez peu de rapports. Donc, il y a assez peu de dialogue […]. L'Université est un peu marquée par ces événements douloureux et donc l'atmosphère n'est pas spécialement au beau fixe. […] Je n'ai pas non plus de souvenirs d'affrontements […] de type linguistique entre étudiants, mais plutôt une sorte de distance et d'indifférence.

En revanche, il y a beaucoup de nervosité sur le plan politique hein […]. Le mouvement flamand, est quand même […] assez extrémiste, et […] très présent, c'est l'époque du *Vlaamse Militanten Orde*, *etc*. et de mouvements étudiants

494386FIZ_ANDL_26_2_cde03.indd 218 17/11/2026 07:16:19